

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

Nombre :	
de conseillers	
- en exercice	14
- de présents	12
- de votants	13

Date de convocation :	
05-03-2019	

L'an deux mil dix neuf, le douze mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël RATTE,

Etaient présents : Xavier MOUVET, Jacques MORLAIN, Mme Sabine SOUMIER, Béatrice PAYEN, Michel DELVA, Daniel HERPHELIN, Christine MEPLAUX, Sophie LOUGUET, Lucie ROSELEUR, Jean-Claude CORRIER et Stéphane PAMART.

Absents excusés : Mme Véronique DEHAUSSY et M. Philippe MARION qui a donné procuration à M. Joël RATTE.

Mme Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance.

Objet : Vote des compte de gestion et compte administratif 2018 (2019006)

M. Xavier MOUVET, Maire-adjoint, présente le compte administratif 2018 qui s'établit comme suit :

En fonctionnement, un excédent d'un montant de		+ 655.437,37 €
résultant du résultat de clôture 2017	539.981,24 €	
et du résultat de 2018	115.456,13 €	
 En section d'investissement, un solde d'exécution global de		- 296.367,98 €
résultant du résultat de clôture 2017	+ 168.966,29 €	
et du résultat de 2018	- 465.334,27 €	
 Résultat global		+ 359.069,39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, adopte le compte administratif 2018 conforme au compte de gestion dressé pour cet exercice par la Trésorière Municipale.

AFFECTATION DE RESULTAT (2019007)

Suite au vote du compte administratif 2018 et vu le solde de financement des restes à réaliser de : - 147.521,00 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide sur proposition du Maire d'affecter au budget de l'exercice 2019, le résultat comme suit :

- Affectation au compte 1068 (financement de la section d'investissement) :
443.888,98 €
- Report en section de fonctionnement (002) :
211.548,39 €

Objet : Recouvrement de la contribution « DECI » 2019 (2019005)

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2018 fixant le montant de la cotisation syndicale et instaurant le principe pour l'année 2019 du recouvrement de cette cotisation par le produit des impôts ;

Après en avoir délibéré par 13 voix pour, l'assemblée décide de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie et d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune.

Objet : Motion A.M.F. (2019004)

Après étude de la motion établie par l'Association des Maires de France (A.M.F.), le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de soutenir la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

Objet : Elections européennes

Les permanences pour les élections européennes du 26 mai prochain sont ajustées.

Questions diverses

Permanences du Centre Local d'Information et de Coordination

A compter du mois d'avril, le CLIC tiendra une permanence tous les jeudis matin en mairie. Une coordinatrice se tiendra à la disposition des personnes âgées de plus de 60 ans.

Participation citoyenne :

Le concept « Participation citoyenne » a été commenté par le Major CAPELIER de la Gendarmerie d'Avesnes-sur-Helpe au début de la réunion.

Ce dispositif, fondé sur la solidarité de voisinage, a pour but de faire participer les habitants à la protection de leur vie quotidienne et à développer un comportement de nature à dissuader les actes de délinquance.

Après concertation, le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette opération.

Personnel communal (2019008)

M. le Maire fait part de la demande d'un agent polyvalent souhaitant baisser, pour raison personnelle, son nombre d'heures de 18 à 15 heures par semaine. Après délibération, il est décidé de créer un poste de 15h hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2019. Cette modification sera soumise au Centre de Gestion.

- En réponse à la demande d'un agent, il est confirmé qu'aucun changement concernant le régime indemnitaire n'est envisagé.

Rallye Charlemagne (2019009)

Le Rallye Charlemagne sera de passage sur le territoire de Cartignies le 27 septembre 2019. A ce titre, l'assemblée décide d'octroyer aux organisateurs une subvention de 600 euros.

Devis

Le devis des jardinières proposé par la Société ATECH s'élevant à 4.450 € est accepté.

Remerciements

Les associations « Clowns de l'Espoir » et « la Recherche sur le Cancer » adressent à la Commune leurs remerciements pour les subventions accordées en 2018.